

## Consolider le projet de Zone à Faibles Emissions métropolitaine : Les études et les modélisations se poursuivent

L'amélioration de la qualité de l'air pour les habitants de la métropole figure parmi les priorités de Toulouse Métropole.

Pour consolider et sécuriser la mise en œuvre de la future ZFE-m de notre territoire et avant d'entamer les prochaines étapes réglementaires, une évaluation complémentaire a été décidée d'un commun accord par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT) et Toulouse Métropole.

Les études et les modélisations vont donc se poursuivre en tenant compte de l'évolution des comportements, des habitudes de déplacements et de l'expérience des autres métropoles.

### Le calendrier :

Après la consultation réalisée en 2019 à l'initiative de Toulouse Métropole auprès de plus de 1 600 personnes, une seconde consultation, celle-ci réglementaire et obligatoire, sera programmée en juin prochain.

La mise en œuvre de la ZFE-m interviendra donc à la rentrée 2021.

### Quelles améliorations de la qualité de l'air sont attendues ?

La réglementation (Décret n° 2020-1138 du 16/09/2020) impose d'évaluer l'impact attendu de la ZFE sur l'amélioration de la qualité de l'air (émissions de polluants, concentrations, population exposée).

Cette évaluation repose sur le choix d'hypothèses de report de mobilité qui impose d'anticiper sur de multiples décisions ou adaptations individuelles : changement de véhicules, report sur les transports en commun, report sur les transports doux, contournement du périmètre, Intégrant des hypothèses de reports modaux projetées par le modèle multimodal de trafic de l'agglomération toulousaine (partenariat Camino –T rassemblant les principaux acteurs publics des réseaux de voirie et de transports collectifs de l'agglomération toulousaine : l'État, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole, les communautés d'agglomération du Sicoval et du Muretain, le SITPRT, la SNCF, ASF et l'AUAT).

### Zone à Faibles Emissions mobilité sur Toulouse Métropole ...

#### Où en sommes-nous ?

De nombreuses questions sont posées sur la ZFE-m qui sera prochainement mise en place par Toulouse Métropole. Alors que le scénario final a récemment été retenu par la collectivité, des travaux complémentaires sont en cours pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation du dispositif. C'est dans cet objectif, et dans la perspective de la prochaine ouverture de la consultation publique, que Toulouse Métropole a sollicité Atmo Occitanie. Les résultats sont attendus avant la fin du premier semestre.

### La Zone à Faibles Emissions mobilité sur Toulouse Métropole : point d'étape

Dès 2018, Toulouse Métropole s'est engagée avec l'Etat à réaliser une étude sur l'instauration d'une ZFE-m (Zone à Faibles Emissions - mobilité) sur son territoire, en étroite collaboration avec Tisséo-Collectivités et l'AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération toulousaine) et Atmo Occitanie.

En décembre 2020, le Conseil de Toulouse Métropole a validé le périmètre de la future ZFE-m afin d'accélérer l'amélioration de la qualité de l'air. Les mesures nouvelles vont s'appliquer de manière progressive à partir de 2021 sur un périmètre ambitieux.

#### CONTACT PRESSE ATMO OCCITANIE :

Karine IATTONI  
Tél. 05 61 15 14 61 - Mob. : 06 74 88 75 76  
karine.iattoni@atmo-occitanie.org

#### CONTACT PRESSE TOULOUSE METROPOLE :

Marie Adeline ETIENNE  
Tél. 05 61 22 21 47 – Mob. : 06 86 59 71 31  
marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr

Toulouse Métropole s'engage désormais dans la phase de mise en œuvre opérationnelle de la ZFE avec, dans le cadre de son plan de relance, la mise en place de primes permettant d'inciter à la pratique du vélo pour un public élargi. Pour ceux qui ne peuvent recourir aux transports en commun ou au vélo, une prime d'aide à l'achat de véhicules peu émissifs est également en place pour les particuliers et professionnels, sous conditions.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE-m, la future signalétique délimitant le périmètre est en cours de préparation.

Pour en savoir plus <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-de-l-air>

## Comment le choix du périmètre a-t-il été arrêté par Toulouse Métropole ?

En 2019 et 2020, différents scénarios ont été définis par un comité d'experts, dont Toulouse Métropole, l'AUAT, Tisséo-Collectivités, la DREAL et Atmo Occitanie. L'influence de différents paramètres a été étudiée par Atmo Occitanie dans le cadre de son partenariat avec Toulouse Métropole :

- Le périmètre et l'étendue de la ZFE-m,
- Les axes de circulation concernés,
- Les types de véhicules concernés par la restriction de circulation,
- Les horaires de mise en œuvre des restrictions de circulation pour les véhicules concernés.

L'impact des différents scénarios sur les quantités de polluants émis, sur les concentrations de polluants dans l'air et sur l'exposition de la population a été évalué. Les rapports d'étude sont disponibles sur le site internet d'Atmo Occitanie. Ces projections, ainsi que la concertation réalisée auprès de plus de 1 600 personnes, ont permis à Toulouse Métropole de choisir le scénario définitif de mise en œuvre de la ZFE-m.

Pour en savoir plus :

- Évaluation de l'impact sur la qualité de l'air de la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions dans l'agglomération toulousaine  
[https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-01/ETU%202019-132%20Evaluation%20de%20la%20mise%20en%20oeuvre%20d%27une%20ZFE%20Toulouse\\_0.pdf](https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-01/ETU%202019-132%20Evaluation%20de%20la%20mise%20en%20oeuvre%20d%27une%20ZFE%20Toulouse_0.pdf)
- Évaluation de l'impact sur la qualité de l'air de la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions dans l'agglomération toulousaine : Étude de quatre scénarios complémentaires  
[https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-04/ETU-2020-14%20Rapport\\_ZFE%20Toulouse\\_sc%C3%A9narios\\_compl%C3%A9mentaires.pdf](https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2020-04/ETU-2020-14%20Rapport_ZFE%20Toulouse_sc%C3%A9narios_compl%C3%A9mentaires.pdf)

### Atmo Occitanie, Observatoire régional de la qualité de l'air

Atmo Occitanie est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région pour :

- Surveiller la qualité de l'air 24h/24 ;
- Prévoir la qualité de l'air au quotidien sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain ;
- Informer au quotidien et en cas d'épisode de pollution les citoyens, médias, autorités et collectivités ;
- Accompagner les décideurs, acteurs locaux : les évaluations menées sont mises en place afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

En savoir plus [www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

#### CONTACT PRESSE ATMO OCCITANIE :

Karine IATTONI  
Tél. 05 61 15 14 61 - Mob. : 06 74 88 75 76  
[karine.iattoni@atmo-occitanie.org](mailto:karine.iattoni@atmo-occitanie.org)

#### CONTACT PRESSE TOULOUSE METROPOLE :

Marie Adeline ETIENNE  
Tél. 05 61 22 21 47 – Mob. : 06 86 59 71 31  
[marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr](mailto:marie-adeline.etienne@mairie-toulouse.fr)